

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 38 (2008)
Heft: 1

Rubrik: Mon argent

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAR JEAN-Louis EMMENEGGER

Banques : les comptes pour seniors

«Des amis m'ont parlé de comptes bancaires pour les personnes de 60 ans et plus. De quoi s'agit-il?» Mme J. B. à E.

En effet, certaines banques – mais pas toutes! – offrent des comptes spécifiques selon l'âge des clients : adolescents, jeunes en formation et étudiants, actifs salariés, et seniors. Les *comptes seniors* sont proposés dès 60 ans révolus.

Il existe deux types de comptes pour les 60 ans et plus. Le premier, le *compte senior*, est comme un compte salaire classique : c'est là qu'arrive le salaire (si la personne a une activité professionnelle), ou la rente AVS et/ou 2^e pilier (si elle a choisi une rente AVS anticipée ou une retraite anticipée avec rente LPP). Avec ce compte, le senior peut à la fois recevoir ses revenus, effectuer ses paiements courants (loyer, électricité, assurances, etc.), bénéficier d'une carte bancaire Maestro (retraits cash aux bancomats, etc.) et garder un peu d'argent de côté. Le second type de comptes est le *compte d'épargne seniors* : il sert uniquement à faire fructifier un petit capital d'épargne.

Intérêt favorable

Les banques qui offrent un *compte seniors* appartenant au compte salaire servent en général une rémunération (taux d'intérêt) légèrement au-dessus de celle d'un compte

privé normal. Pour les autres banques, les seniors sont considérés comme des clients privés qui, même s'ils sont plus âgés, ne bénéficient d'aucun avantage. A signaler que le taux d'intérêt de base versé sur les comptes bancaires est actuellement au plus bas (de 0,125% à 0,25%) : ne vous réjouissez donc pas trop ! Pour les *comptes d'épargne seniors*, le taux d'intérêt servi avoisine 0,750%.

Cartes et paiements

Un *compte seniors* offre aussi une prestation intéressante pour les seniors : la banque peut faire vos paiements à votre place ! Vous n'avez qu'à lui envoyer vos bulletins de versement et un avis d'ordre. Vous n'avez plus à vous déplacer au bureau de poste à la fin de chaque mois : ceci est très pratique si votre mobilité est réduite. La plupart des banques offrent aussi le *e-banking* : si vous disposez d'un ordinateur et d'internet, vous pouvez faire vos paiements vous-même, de chez vous et 24h/24.

Frais

Les *comptes seniors* n'échappent pas à la règle des frais. Toutes les banques facturent des frais à leurs clients (frais de fermeture et de gestion du



D.R.

compte, frais pour les retraits, l'ordre de paiement, la carte bancaire, les relevés de compte, etc.). Il y aura donc aussi des frais pour votre *compte seniors* ! Des frais réduits sont proposés si le client... effectue lui-même ses opérations par internet. ■

Comptes seniors :

Banque Migros (1,125% compte épargne senior); Banque Coop (0,250% compte senior, 1,00% compte épargne seniors); Banque Raiffeisen (0,250% compte senior); BCV (2,00% Epargne Directe avec e-banking BCV-net); UBS (0,375% compte 60plus, 0,625% compte d'épargne); Banque Cantonale de Fribourg (0,625% compte épargne senior).

Nos conseils

Si votre salaire et/ou vos rentes sont versés sur un compte en banque, ouvrez un *compte seniors* dès votre 60^e anniversaire. Ceci pour que vous puissiez gérer facilement vos revenus et dépenses (encaisser des montants, faire des paiements) et épargner (ce qui reste) tout en bénéficiant d'une rémunération attrayante. Comparez les offres des banques de votre ville ou région. Si vous avez un petit capital d'épargne, ouvrez alors un *compte épargne seniors* à taux préférentiel et placez-le là.